

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2025

Le premier président de la cour d'appel de Paris renouvelle sa pleine confiance aux magistrats instructeurs du tribunal judiciaire de Paris en charge de la procédure visant l'attaque sanglante du péage d'Incarville qui a coûté la vie à deux surveillants pénitentiaires et blessés grièvement plusieurs de leurs collègues. Ces magistrats très expérimentés conduisent leurs investigations dans le cadre des règles applicables et sous le contrôle de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Les actes et investigations décidés par ces magistrats visent à établir le plus précisément possible la manifestation de la vérité et à fournir à la juridiction de jugement qui pourrait être saisie, un dossier aussi exhaustif que possible.

Le premier président déplore les mises en cause infondées visant ces magistrats qui sont de nature à fragiliser les investigations en cours et à déstabiliser l'institution judiciaire.

Le premier président rappelle enfin que les investigations et actes réalisés par ces magistrats sont couverts par le secret de l'instruction et que les violations constatées donneront lieu à un signalement au parquet de Paris sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.